

Date : 08 Juin 2022

**DEMANDE DE COTATION
RFQ N° UNFPA/CIV/RFQ/0101/2022**

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation les services selon les spécifications ci-dessous :

TERMES DE REFERENCE : Recrutement d'un organe de presse audiovisuelle pour la diffusion de spots de sensibilisation et l'organisation d'émission d'information et de plaidoyer sur la réduction de la mortalité maternelle et l'utilisation des services de santé de la reproduction

I. Contexte

La situation macro-économique de la Côte d'Ivoire est encourageante avec un taux de croissance moyen avoisinant les 8 % depuis 2012. L'un des défis du gouvernement ivoirien est toutefois d'aligner ses indicateurs sociaux au même niveau que ses indicateurs économiques.

Dans le secteur de la santé, de nombreux investissements ont été réalisés en matière de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Cependant, la situation reste préoccupante dans ce secteur. En effet, le ratio de mortalité maternelle (MMR) en Côte d'Ivoire est élevé à 614 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (EDS 2012) et une mortalité néo natale en hausse de 33% au cours des deux dernières décennies (MICS 2016). Cette situation est due entre autres à une faible utilisation des services de santé maternelle : 51,3% des femmes enceintes ont réalisé leur CPN4 dont seulement 34% ont effectué leur première CPN au cours du premier trimestre de leur grossesse, et seulement 73,6% d'entre elles ont accouché avec l'assistance d'un prestataire de santé qualifié. Par ailleurs, l'on note un besoin non satisfait élevé en Planification Familiale : 32,7% chez les femmes en union et une faible prévalence contraceptive moderne de 21,8%. (Rapport 2017 PMA 2020 Côte d'Ivoire)

En ce qui concerne les indicateurs de santé néonatale et infantile, l'on constate une mortalité plus élevée chez les nouveaux nés que chez les enfants de moins de cinq ans, avec respectivement 38 pour mille naissances vivantes et 96 pour 1000 naissances vivantes (MICS 2016).

L'analyse des causes et déterminants de ces décès laisse apparaître une faible connaissance de l'importance des consultations prénatales, l'accouchement assisté par personnel de santé qualifié, les besoins non satisfaits en planification familiale, une faible capacité des populations à promouvoir des comportements favorables à la santé, à détecter les

complications et à recourir à temps à un établissement sanitaire. En outre, de nombreuses rumeurs ou « fake news » persistent et ont un impact négatif sur l'utilisation des services de santé maternelle, néonatale et infantile.

En riposte à cette situation, la Côte d'Ivoire a signé en avril 2019, deux Accords de Financement avec l'Association Internationale de Développement (AID) du Groupe de la Banque mondiale et le Global Facility Financing (GFF), en vue de financer le Projet d'achat stratégique et d'harmonisation des financements et des compétences de santé (SPARK-Santé P167959). Le but de ce projet est de contribuer à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile en améliorant l'utilisation et la qualité des services de santé dans les districts sanitaires de Côte d'Ivoire. Il sera conjointement mis en œuvre par le Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) avec un appui de l'Unité de Coordination des Projets Santé financé par la Banque mondiale (UCP Santé Banque mondiale).

C'est dans le cadre de l'exécution dudit projet que le l'UNFPA lance un appel d'offre pour la sélection d'un organe de presse audiovisuelle (radio et télé) pour la diffusion de spots de sensibilisation et pour l'organisation d'émission d'information et de plaidoyer sur la réduction de la mortalité maternelle et la prise en compte des besoins en matière de planification familiale.

II. Objectif général

L'objectif général est de contribuer à accroître l'utilisation des services de soins pour la réduction de la mortalité maternelle et la prise en compte des besoins en matière de planification familiale par les populations en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Informer les populations sur l'état de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale, la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes et de la promotion de l'égalité du genre et de la lutte contre les pratiques néfastes.
- Mettre en évidence la contribution que peut jouer la communauté et les autorités dans la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale, la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes et de la promotion de l'égalité du genre et de la lutte contre les pratiques néfastes.
- Mettre en évidence les bonnes pratiques et les approches réussies

III. Livrables

Au terme de ce travail, l'organe de presse audiovisuelle devra proposer les livrables suivants :

- Un plan média est élaboré

- 104 spots sont diffusés
- 4 émissions de télévision et de 4 émissions radio pour la sensibilisation sur la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile sont organisées
- Un rapport de fin d'activité est produit et disponible

IV. Coordination

L'organe de presse audiovisuelle travaillera sous la supervision de l'UNFPA. L'UNFPA et le PNSME fourniront à la structure toute la documentation utile pour permettre au prestataire de bien remplir sa mission.

V. Tâches attendues du prestataire

- Elaboration d'un plan média ;
- Diffusion de 104 spots à la radio et à la télévision à raison de 2 diffusions par semaines pendant 12 mois ;
- Animation de 4 émissions de radio et 4 émissions de télévision autour des thèmes suivants :
 - o Avantages des consultations prénatales, de l'accouchement dans un centre de santé.
 - o L'espacement des naissances et l'utilisation des contraceptifs dans la lutte contre les décès maternels.
 - o La contribution des leaders communautaires et religieux dans la réduction des décès maternels.
 - o Les initiatives du gouvernement et des partenaires dans la lutte contre les décès maternels (SONU, équipement, EDM, ASC...).
- Elaboration et mise à disposition de l'UNFPA d'un rapport de fin d'activité.

VI. Livraison

Les délais de diffusion des spots et d'organisation des spots devront être respectés par le prestataire. Le plan média pour les 104 diffusions de spots et l'organisation d'émission de spots et le rapport de fin d'activité seront réceptionnés par l'UNFPA.

VII. Qualifications

Les qualifications suivantes sont requises :

- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la réalisation, de la production audiovisuelle ;

- Avoir des expériences similaires dans la diffusion de spots de capitalisation, de sensibilisation et de plaider avec les structures gouvernementales et les organisations internationales ;
- Justifier de capacités techniques, matérielles et humaines pour mettre en œuvre les prestations demandées au cours de la période du projet ;
- Avoir la capacité de travailler sous pression ;
- Une connaissance des thématiques sur la santé de la reproduction et du genre serait un atout.

VIII. Durée de la prestation :

12 mois jours répartis comme suit :

Activités	Période
Elaboration d'un plan média	Mois 1
Diffusion de spots	Mois 1 à Mois 12
Organisation d'émission	Mois 3 -Mois 6 -Mois 9- Mois 12
Production de rapport de fin d'activité	Mois 12

IX. Soumission de candidature

Une offre technique et financière devra être soumise sous pli fermé avec pour titre : « Diffusion de spots de sensibilisation et organisation d'émissions d'information et de plaider sur la réduction de la mortalité maternelle et l'utilisation des services de santé de la reproduction »

L'offre technique devra prendre en compte les points suivants :

- Une méthodologie de mise en œuvre du projet
- Un plan de travail
- Une proposition de plan média
- La justification d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de la réalisation et production audiovisuelle

- Des expériences similaires dans la diffusion de spots de sensibilisation, de capitalisation et de plaidoyer avec les structures gouvernementales et les organisations internationales
- Des preuves de capacités matérielles/humaines

X. Mécanismes de suivi

L'UNFPA et le PNSME seront chargés du suivi de la mise en œuvre de l'activité et procéderont à la dissémination aux partenaires d'exécution nationaux, aux partenaires techniques et financiers du plan média pour large diffusion.

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter : [À propos de l'UNFPA](#).

Objectif : L'objectif de cette Demande de Cotation est d'identifier un fournisseur en mesure de fournir à l'UNFPA tous les produits mentionnés ci-dessus. Le vendeur sélectionné sera tenu de fournir ces produits sur la base de bons de commande spécifiques envoyés au vendeur

II. Questions

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous

Nom du contact de l'UNFPA :	<i>FOBA Iris/ TIENDREBEOGO PRIVAT</i>
No. de tél. :	+ 225 08 30 28 77
No. de fax :	+225 20 25 52 22
Adresse e-mail du contact :	foba@unfpa.org / tiendrebeogo@unfpa.org

La date limite pour envoyer des questions est fixée au plus tard le **15 Juin 2022 à 12h**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

III. Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les cotations doivent contenir :

- a) L'offre technique, conformément aux exigences contenues dans les spécifications
- b) Le devis financier, à envoyer en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l'autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d'un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard le **17 Juin 2022 à 10 heure Abidjan (Côte D'Ivoire)**.

Nom du contact de l'UNFPA :	<i>UNFPA CI</i>
Adresse e-mail du contact :	civ-bid-receiver@unfpa.org

Veillez prendre connaissance des instructions suivantes pour les soumissions électroniques :

- La référence suivante doit être incluse dans le champ de l'objet de l'e-mail-**RFQ N° UNFPA/CIV/RFQ/0101/2022**. Les e-mails ne contenant pas l'objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement et seront donc ignorés.
- La taille totale de l'e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l'e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.

V. Vue d'ensemble du processus d'évaluation

Les Offres seront évaluées sur la base de la conformité de l'offre technique et du coût total des biens (devis financier).

L'évaluation sera réalisée au moyen d'un processus en deux étapes par une commission d'évaluation ad hoc. La conformité des offres techniques sera évaluée avant la comparaison des devis financiers.

VI. Attribution

L'UNFPA attribuera un bon de commande au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre technique (90%) et l'Offre financière (10%) ont été jugées substantiellement conforme aux documents d'appel d'offres.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les quantités de biens spécifiées dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont fixées à 30 jours nets à la réception des documents d'expédition, de la facture et de toute autre documentation requise par le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération dans les investigations menées, constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer

l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation de la RFQ

Si un soumissionnaire pense avoir été traité injustement lors de la sollicitation ou de l'adjudication, il peut envoyer une réclamation directement au Chef de la Division des services d'approvisionnement (procurement@unfpa.org).

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l'appel d'offres, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA : Cécile Compaoré Zoungrana , Représentant] à l'adresse suivante compaore@unfpa.org Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents en format PDF.

BORDEREAU DE PRIX

Nom du Soumissionnaire :	
Date de la cotation :	Cliquez ici pour indiquer une date.
Numéro de la demande de cotation :	RFQ N° UNFPA/CIV/RFQ/0101/2022
Devise de la cotation :	XOF
Durée de validité de la cotation : <i>(la cotation doit être valide pour une période d'au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)</i>	

Exemple de bordereau des prix

Article	Nom et description du produit	Unité de Mesure	Quantité	Prix à l'unité	Total (XOF)
1					
2					
3					
4					

Commentaires du vendeur :

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **RFQN°UNFPA/CIV/RFQ/0101/2022**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

	Cliquez ici pour indiquer une date.
Nom et titre	Date et lieu



Annexe I :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).